

CALCULER SON INDEX, L'ANTICIPER, EN TOUTE SERENITE !

En distanciel

Face à la complexité du dispositif institué par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 qui impose aux entreprises d'établir un « index » mesurant leur situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, Barthélémy Avocats vous propose une **formation pratique** vous permettant de le comprendre et de pouvoir l'anticiper, afin de le calculer en toute autonomie.



Date

27 janvier 2022

Classe virtuelle de 10h00 à 12h00
(+1h30 de travail sur la plateforme)



Barthélémy Avocats

Visioconférence
Plateforme 100 % en ligne



Tarif

260 € HT - abonnés

290 € HT - non abonnés

Par participant et par session



Pour plus d'informations :

ccros@barthelemy-avocats.com

05.34.41.90.60

[Inscrivez-vous ici](#)

Objectifs

Comprendre les démarches nécessaires au calcul de l'index
S'approprier ce calcul
Cerner et anticiper les marges d'adaptation à la situation de l'entreprise
Prendre les éventuelles mesures correctrices nécessaires

Pré-requis

Toute personne amenée à mesurer et calculer l'index dans le cadre de ses activités professionnelles.

Public

Chefs d'entreprise ou d'établissement
DRH/RRH
Responsables des affaires sociales
Juristes
Comptables

Une formation animée par :



Fanny Alazard

Avocat
Barthélémy Avocats
Bureau de Toulouse

PROGRAMME

En distanciel

Contenu

1. L'index : qui est concerné et quand ?

- période de référence
- effectif à prendre en compte

2. Quels sont les indicateurs permettant de le calculer ? Comment les comprendre, les anticiper, et les ajuster ?

- seuils d'effectif
- indicateur 1 : écart de rémunération entre les femmes et les hommes
- indicateur 2 : écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes
- indicateur 3 : écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes

- indicateur 4 : pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité
- indicateur 5 : nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations
- indicateurs incalculables

3. L'index : comment le publier ?

- l'index
- méthodologie

4. Un index inférieur à 75 points : quelles conséquences et quelles sanctions ?

Moyens et méthodes pédagogiques

Durée : 3h30 au total dont 2h00 en visioconférence avec votre formateur et 1h30 de travail personnel.

Dans le cadre de cette formation entièrement animée à distance par un Avocat spécialisé en droit social, une plateforme sera mise à votre disposition une semaine avant le début de la visioconférence.

Vous y trouverez un support de formation complet et à consulter dès que nécessaire ainsi qu'une documentation complémentaire vous permettant de commencer à étudier les concepts juridiques développés avec l'Avocat lors du Webinar.

Des quizz / tests seront aussi à remplir via la plateforme afin de permettre au formateur de cibler vos besoins et de vous évaluer à l'issue du Webinar.

Une messagerie intégrée à la plateforme vous permet de communiquer en temps réel avec votre formateur.

Le + pédagogique

Apport d'une vision pratique et pragmatique.

Cette formation est imputable sur le budget formation et est limitée à un groupe de 12 personnes afin de favoriser les échanges.

Suivi et évaluation

Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire.

Un questionnaire d'évaluation permet au stagiaire d'évaluer le déroulement de l'action formation.

FICHE D'INSCRIPTION

En distanciel

Titre de la Formation : INDEX EGALITE HOMMES FEMMES

Entreprise (Raison Sociale) :

Représenté par M / Mme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Email : Nombre de salariés :

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....
.....
.....
.....
.....

Inscription au bénéfice

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

Paiement

Règlement de la facture par l'entreprise

Règlement de la facture directement par l'organisme

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressé la facture et la convention de formation *(en l'absence d'informations, ces documents seront établis au nom de la société)*

.....
.....
.....

Envoyer ces documents à l'entreprise

Envoyer ces documents directement à l'organisme

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'entreprise